



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 20 Février 2008

Date de la convocation 13 février 2008	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle du Parc à la Communauté de Communes du Clermontois
<p>Présents :</p> <p>M. Bernard SOTO, Président de la séance M. Jean Noël SATGER, M. Jean Marie FERRIERES, Mme Françoise REVERTE Aspiran M, Alain MATHIEU, Cabrières Mme Maryse FABRE, M. Jean FRADIN, M. Jacques BORE, M. Sylvain MALBEC, M Jean Louis BAUDAILLER, Canet M. Jean Claude LACROIX, M. Jean Luc GABORIT, Ceyras M. Alain CAZORLA, M. Gilbert GARROFE, M. Henri SOBELLA, M. René GALTIER, M. Gérard SAEZ, Mme Michèle BONNAL, Mme Odile TIERS, Clermont L'Hérault Mme Christiane MIRET, Fontès M. André RUAS, Lieuran Cabrières M Daniel VIALA, M. Pierre OLLIER, Mérifons M. François LIEB, M. Jean Louis LACROIX, Nébian M Jacques FUZIER, Mme Noëlle GROS, Octon M. Robert .ARNOU, Jean Jacques LEBREAU, Paulhan M Jean Luc BIROUSTE, M. Abel AUBERT, M. Claude GIL, Paulhan M. C. BILHAC, M. J. AZAM, M. J. MONTAGNE, Péret Mme Chantal FONT, M. Jean COSTES, Salasc Mme Nicole ALESSANDRI</p>		<p>Procuration :</p> <p>M. Jean Pierre CAUCANAS à M. Alain CAZORLA MM. Francis GAIRAUD à M. Alain MATHIEU M. Xavier GARCIA à M Sylvain MALBEC M. Bernard FABREGUETTES à M. Gilbert GARROFE Mme Colette TOUILLIER à M. René GALTIER M. Alain BASCOUL à Mme Odile TIERS MM. Olivier BRUN, à Mme Christiane MIRET M Jean Luc CACERES à M. André RUAS</p>

**Objet : ZAC de l'extension des TANES Basses – Vente de la parcelle C6a à la SARL FABREGAT –
Délibération du 06 Juin 2007 rapportée**

Monsieur SOTO rappelle que par délibération en date du 06 Juin 2007 enregistrée en Sous Préfecture de Lodève le 15 Juin 2007, le conseil communautaire a approuvé la vente à la SCI IMMOCINQ de la parcelle C6a sur la ZAC de l'extension des Tanes Basses d'une surface de 3006 m² pour un prix de 197 734, 68 € TTC.

Il précise que la SCI IMMOCINQ nous informe qu'elle souhaite renoncer à l'acquisition de cette parcelle pour des motifs juridique et administratifs.

Monsieur SOTO ajoute que la SARL FABREGAT souhaite se porter acquéreur de cette parcelle pour développer un projet de bureau d'études, disposer d'une vitrine indispensable pour les clients importants et proposer l'intégration industrielle des produits qu'ils vendent par ailleurs dans le cadre de leur activité de négoce. Ce projet permettra de consolider les embauches effectuées en 2007 et de prévoir 3 ou 4 embauches sur 2008-2010.

En conséquence, Monsieur SOTO propose au conseil de rapporter la délibération du 06 Juin 2007 et de se prononcer sur la vente de la parcelle C6a, d'une surface de 3006 m² et pour un prix de 165 330 € HT (55 € HT/m²) soit 197 734, 68 € TTC, à la SARL FABREGAT.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de Monsieur SOTO, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

RAPPORTE la délibération en date en date du 06 Juin 2007 enregistrée en Sous Préfecture de Lodève le 15 Juin 2007, par laquelle le Conseil Communautaire s'est prononcée sur la vente à la SCI IMMOCINQ de la parcelle C6a sur la ZAC de l'extension des Tanes Basses.

APPROUVE la vente à la SARL FABREGAT, de la parcelle C6a située sur la ZAC de l'extension du Parc d'activités de la Vallée de l'Hérault à Clermont l'Hérault, d'une surface de 3006 m² et pour un prix de 165 330 € HT (55 € HT/m²) soit 197 734, 68 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à cette affaire

Pour extrait conforme,

Le Président de la
Communauté de Communes

Bernard SOTO.